

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Présents: M. VILLEMAGNE Michel - M. MARCAILLOU Patrick - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel – Mme BOUCHARDON Isabelle – M.CROS Laurent – Mme CROZE Blandine - M. CHANTRE Éric – Mme ARSAC Brigitte – M. LESCAILLE Bernard – Mme GUILLOT Priscilla – M. NOIR Benjamin - Mme CHOMARAT Sandrine – M.CHALANCON Anthony.

Absents : Mme VAREILLE Nadège (donne pouvoir à M. MARCAILLOU Patrick) – Mme VINDRIEUX Cécile (donne pouvoir à M. VILLEMAGNE Michel) – Mme SOUBEYRAND Laura (donne pouvoir à Mme GUILLOT Priscilla) - M. FAURIE Romain.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHARDON Isabelle.

1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2021

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2021 est adopté.

2) Présentation des décisions prises par le Maire

Deux décisions ont été prises par le Maire dans le cadre de délégations que l'assemblée délibérante lui a consenties.

Un arrêté de virement de crédits à été également adopté.

Ils sont présentés aux élus :

1/ Marché de services pour le déneigement

Date de la décision : 15 décembre 2021

2/ Avenants au marché de travaux pour la rénovation thermique de l'école maternelle, menuiseries et ventilation

Avenant 1 au lot 2 menuiseries

Date de la décision : 15 décembre 2021

Avenant 1 au lot 1 façades

Date de la décision : 15 décembre 2021

Arrêté de virement de crédits N°2

3) Avenants au marché de travaux de l'église

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

* APPROUVE l'avenant 1 au lot 1 échafaudage avec l'entreprise Loire Échafaudages pour un montant de 16 781,04 euros HT.

* ACCEPTE l'avenant 1 au lot 3 charpente couverture lauzes cuivrierie avec l'entreprise BEAUFILS pour un montant de 10 524,63 euros HT.

* ENTÉRINE de la nouvelle répartition financière entre les membres du groupement solidaire du lot 3 charpente couverture lauzes cuivrierie telle que présentée

*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la modification de ce marché.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

4) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare

Compte tenu de l'avancement de l'analyse des offres, ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

5) Action en justice dans le cadre du litige relatif à la réalisation de la chaufferie bois :
Commune de Saint-Agrève contre CEGELEC – THERMAFLEX - CLER INGÉNIERIE

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal décide :

- * **D'APPROUVER** sans réserve l'exposé du Maire;
- * **D'AUTORISER** le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure de cassation à l'encontre des sociétés CEGELEC, CLER INGENIERIE et THERMAFLEX devant le Conseil d'État;
- * **DE CONFIER** la défense des intérêts de la commune à la **SCP Catherine BAUER-VIOLAS - Olivia FESCHOTTE-DESBOIS – Fabrice SEBAGH**, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, 25-29 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret, aux fins notamment de produire toutes requêtes, tous mémoires, mémoires additionnels et autres écritures devant cette juridiction et dans ces instances;
- * **D'AUTORISER** plus généralement le Maire à effectuer toutes démarches, et adopter toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

6) Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré:

- * **ADMET** en non-valeur les créances communales d'un montant de 736,50 euros,
- * **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours (article 6541).
- * **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce marché.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

7) Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- * **D'ACCEPTER** la création d'une provision pour créances douteuses en concertation avec le Trésorier
- * **DE FIXER** le montant de la provision pour créances douteuses imputée au compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) à 480,15 € correspondant à des factures cantines ou rappel sur rémunération non encaissés dont les débiteurs sont en difficulté ;
- * **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette provision.
- * **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

8) Tarif concernant l'occupation de la Place de Verdun

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

- * **APPROUVE** la mise en place de nouveaux tarifs pour l'occupation de la Place de Verdun tels que présentés
- * **AJOUTE** que l'occupation de la Place de Verdun donnera lieu à une convention d'occupation du domaine public
- * **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9) Subvention à l'association ACTE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

*APPROUVE l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021 à l'association ACTE d'un montant de 1 200 euros.

*AUTORISE le Maire à procéder au versement des subventions.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

10) Questions diverses.

Le Maire précise que la cérémonie de ses vœux à la population n'aura pas lieu en raison du contexte sanitaire. Il présente ses vœux à l'équipe municipale ainsi qu'au personnel communal.

Prochaines séances du Conseil Municipal le 27 janvier 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

A Saint-Agrève le 20 décembre 2021

Le Maire
Michel Villemagne

